

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 18 décembre 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 5

Total votants : 36

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Séance du 18 décembre 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :-**

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-109-2023**

**Objet : Soutien à la population arménienne de la région du Haut-Karabakh**

Le 19 septembre 2023, l'Azerbaïdjan a lancé une opération militaire dans la région du Haut-Karabakh, obligeant la population arménienne du territoire à un exode massif pour trouver refuge en Arménie.

L'Association éducative et culturelle Arménienne de Loir-et-Cher (ARMAT) représentée par Madame MANUKYAN, Présidente et résidente à Tour-en-Sologne, souhaite collecter des fonds qui serviront à soutenir les arméniens déracinés, en fournissant

une aide essentielle pour les soins médicaux et des fournitures scolaires pour les 30 000 enfants déscolarisés qui ont besoin d'assistance.

Ce soutien se concrétisera par la mise en place d'actions d'investissement en Arménie qui auront vocation à soutenir et développer l'économie locale, évitant ainsi une émigration massive.

Sensible aux drames humains, la Communauté de communes du Grand Chambord tient à apporter son soutien en faveur des populations affectées.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'apporter une aide financière en faveur des populations arméniennes du Haut-Karabakh, en réalisant un don d'un montant de 1 000 € à l'Association éducative et culturelle Arménienne de Loir-et-Cher (ARMAT).


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 35 voix pour et 1 voix contre (Laurent ALLANIC) :

- **AUTORISE** le versement d'une aide financière en faveur des populations arméniennes du Haut-Karabakh, en réalisant un don d'un montant de 1 000 € à l'Association éducative et culturelle Arménienne de Loir-et-Cher (ARMAT) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits



Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT